PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE RESTREINTE DE DELIVRANCE DES LICENCES

Réunion du : 5 mars 2024

A : LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

Présents : MM. Aubry J., Lebosse C., Lebastard P.

CAS DIVERS

Dossier : Mario Madec (senior)
Club demandeur : ET.S. Ploneis

La Commission, après étude du dossier et courrier du club de Quimper Italia, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Le Président,

J. AUBRY

Le Secrétaire,

C. LEBOSSE